

Qui a-t-il derrière la redevance incitative ?

Il est bon de rappeler que chaque usager du territoire est responsable de tous les déchets qu'il produit, jusqu'à leur valorisation. Et la redevance incitative permet à chacun de prendre conscience de sa production de déchets.

Alors oui la redevance incite à réduire les déchets du bac noir, les ordures ménagères résiduelles, mais pas seulement !

Il s'agit d'un abonnement divisé en deux parties :

- La part variable uniquement dépendante du nombre de levées du bac noir.
- La part fixe qui englobe la majorité du service public de gestion des déchets avec la collecte et la valorisation des déchets, l'exploitation des déchèteries, les services administratifs ou encore la mise en place d'actions de réduction des déchets.

La redevance incitative augmente en 2022, pourquoi ?

La redevance incitative a été mise en place pour financer au plus juste le service public de gestion des déchets. L'équilibre financier de ce service est en constante évolution. Il est très dépendant de plusieurs facteurs et pour cette nouvelle année, des augmentations de coûts sont à prévoir ; pour le traitement des déchets, la révision du marché de prestation pour la collecte des bacs noirs et jaunes, et les investissements à venir sur les projets de restructuration des déchèteries.

En 2022, la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs a donc fait le choix de n'impacter que la part fixe de l'abonnement à hauteur de +16,96 € en moyenne (selon le profil des usagers) afin de compenser les dépenses à la hausse citées précédemment et maintenir l'équilibre du service.



Retrouvez la grille tarifaire de la redevance incitative et l'ensemble des informations liées au service public de gestion des déchets sur le site www.portes-haut-doubs.com